

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue le **23^e** jour du mois de **février** de l'an **2026**, à **18 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
M. Sylvain Crête, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
Mme Sabrina Lareau, conseillère
Mme Maryline Royer, conseillère

Absences : M. Alain Côté, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 18 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-02-037

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Crête

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. OCTROI D'UN MANDAT À RÉSEAU CONSEIL DES SAGES POUR LE SERVICE INTÉRIMAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**
- 5. AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DE DIFFÉRENTES INSTANCES GOUVERNEMENTALES**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2026-02-038

3. OCTROI D'UN MANDAT À RÉSEAU CONSEIL DES SAGES POUR LE SERVICE INTÉRIMAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale quittera ses fonctions le 6 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche est en cours jusqu'au 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210 du Code municipal stipule que toute municipalité doit avoir un directeur général;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal mandate le Réseau Conseil des Sages pour une ressource intérimaire à la direction générale.

QUE le conseil municipal nomme Mme Dominique Côté directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

QUE le conseil accepte les modalités de l'offre de services professionnelles fournies par le Réseau Conseil des Sages.

ADOPTÉE

2026-02-039

4. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le départ de Mme Julie Vaillancourt au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé Mme Dominique Côté comme directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

2

QUE Mme Dominique Côté, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire soit autorisée à signer tous les documents à effets bancaires de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

QUE Mme Martine Garneau greffière-trésorière adjointe, soit nommée administratrice principale de l'application Accès D Affaires Desjardins de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2026-02-040

5. AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DE DIFFÉRENTES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE Mme Dominique Côté a été nommée directrice générale greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Garneau est greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par Maryline Royer

Appuyé par Sarah Levasseur

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE Mme Dominique Côté, directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à signer tous les documents auprès de Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada ainsi que toutes autres instances gouvernementales et organismes au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE Mme Martine Garneau, greffière-trésorière adjointe soit également autorisée à signer tous les documents auprès de Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada ainsi que toutes autres instances gouvernementales et organismes au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne présente.

2026-02-041

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyer par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 18 h 05.

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire

